

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LA MOTION DE
MME CHRISTINE VUAGNIAUX ET DE M. ROBERT JENEFSKY POUR
« L'ACHAT D'UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le jeudi 22 octobre 2009 à 18h30 pour se pencher sur la motion de Madame Vuagniaux et de Monsieur Jenefsky pour l'achat d'un système de vote électronique. Elle est composée de Mesdames Christine Vuagniaux et Slavijka Lukic ainsi que Messieurs Robert Jenefsky, Jean Bischofberger et Luciano De Garrini (Président et Rapporteur), Monsieur Guy-François Thuillard étant excusé et Monsieur Niklas Jarenback étant absent.

Notre Conseil vote lors de ses séances à la main levée et le comptage est effectué par les scrutateurs du Conseil. Bien que cette méthode donne une certaine saveur lors de votations serrées par la bien connue confrontation gauche-droite, il a conduit à des remises en doute du résultat des votes. Lors de la séance du 30 mars de cette année, le vote du rapport 87 sur la taxe liée à des constructions a été effectué deux fois. En effet, le premier vote faisait état de 41 votes pour, 37 non et 6 abstentions. Comme le nombre de votes total n'était pas égal au nombre de Conseillers présents, un Conseiller a demandé un vote nominal dont le résultat fut complètement inversé : 41 non, 35 oui et 6 abstentions !

Cet évènement a conduit les motionnaires à proposer une réflexion sur l'achat d'un système de vote électronique qui résoudrait ce type de problème. Il est vrai que le travail des scrutateurs est parfois rendu difficile, notamment à cause du manque de visibilité de certaines mains ou autres bulletins jaunes. Le doute est alors exprimé, le travail de scrutateur devient ingrat. Nous pouvons aussi argumenter le gain de temps manifeste grâce à un tel système lors de l'appel en début de séance et lors des votes. Le but de la motion est donc de proposer un système qui mette tout le monde d'accord. Les Commissaires présents ont alors exprimé leur unanimité pour approfondir une telle piste.

Les caractéristiques du système

La Commission émet plusieurs vœux quant aux diverses fonctionnalités du système.

- Flexibilité : la Commission désire que la Municipalité se penche sur un système mobile. Madame Vuagniaux souligne que la comparaison avec les villes de Lausanne et de Genève est délicate car il s'agit de modèles fixes. Pour notre Conseil, un tel système n'est clairement pas indiqué, vu la flexibilité d'utilisation de la salle. De plus, un système portable permettrait de louer ce système à des sociétés locales et ainsi diminuer les dépenses nettes par année. Par exemple, M. Jenefsky nous a informé que le Sénat de l'université de St-Gall avait déjà prêté ce système aux facultés avec satisfaction.
- Simplicité d'utilisation : l'exemple type de ce système se retrouve dans les assemblées générales de grandes entreprises suisses par exemple. Il s'agit d'un boîtier semblable à une télécommande ou à un téléphone portable mais avec seulement trois boutons :
 - Oui
 - Non
 - Abstention

Ainsi, le résultat, obtenu après quelques secondes, serait sans équivoque.

- Confidentialité : la Commission souhaite que la confidentialité de chaque Conseiller puisse être garantie dans le même cadre qu'actuellement. S'il s'agit d'un vote nominal, le système devrait pouvoir rendre le même niveau d'information.
- Coût : un exemple présenté par Mme Vuagniaux (exemple cité dans la Motion) propose une solution revenant à 300.- par séance pour un système valable durant dix ans. Il est bien entendu que la Commission trouve préférable que la Municipalité puisse avoir le choix entre plusieurs offres.
- La Commission souhaiterait enfin qu'un premier essai puisse être réalisé d'ici le printemps prochain lors d'une séance du Conseil communal.

Conclusion

Les Commissaires présents sont unanimes pour transmettre le dossier à la Municipalité. En effet, selon eux, les nombreux cas de remise en doute lors de comptage de votes durant les séances de notre Conseil sont autant de cas qui méritent d'être améliorés. Notre Conseil prend des décisions qui sont certaines fois trop importantes pour être fragilisées par un résultat de vote contesté. Aussi, la Commission souhaite que le système puisse être facile d'utilisation et acquis à un prix avantageux. De plus, le gain de temps, lors de l'appel, lors des votes serait manifeste. Enfin, le système souhaité étant mobile, il serait disponible pour des

sociétés locales et régionales. La Commission vous recommande donc de renvoyer la Motion Vuagniaux et Jenefsky pour « l'achat d'un système de vote électronique » à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission

Christine Vuagniaux

Slavojka Lukic

Robert Jenefsky

Jean Bischofberger

Luciano De Garrini (Président et Rapporteur)

Nyon, le 2 novembre 2009